



2020



**PRÉFÈTE  
DES LANDES**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

# RAPPORT D'ACTIVITÉ

DES SERVICES DE L'ÉTAT DANS LES LANDES

**GESTION DES CRISES**

/P.2

**PLAN FRANCE RELANCE**

/P.3

**ASSURER LA  
SÉCURITÉ DE TOUS**

/P.4

**DÉVELOPPEMENT  
ÉCONOMIQUE**

/P.5

**FAVORISER LE  
DÉVELOPPEMENT ÉQUILIBRÉ  
DES TERRITOIRES**

/P.6

**CITOYENNETÉ  
ET SOLIDARITÉ**

/P.7

**ENVIRONNEMENT**

/P.8

## Édito



Les services de l'État sont engagés au quotidien au service des collectivités, des entreprises, des associations et de la population des Landes. Le présent rapport d'activité, sans être exhaustif, illustre la diversité de leur action.

L'année 2020 dans les Landes a été particulièrement intense, marquée par la crise sanitaire de la COVID-19 et ses conséquences économiques et sociales, par un nouvel épisode, très intense, d'influenza aviaire et par plusieurs inondations de grande ampleur. Face à cela, malgré des conditions de travail perturbées par la COVID, les services de l'État se sont mobilisés pour gérer ces crises avec réactivité, enclencher les dispositifs d'urgence pour accompagner les collectivités, les entreprises, les associations et la population, mettre en place le plan France relance pour accélérer la transition écologique, accroître la compétitivité des entreprises et renforcer la cohésion sociale et territoriale.

Au-delà, les services de l'État ont œuvré au quotidien pour assurer la sécurité de tous, pour favoriser un développement équilibré et durable des territoires, pour renforcer l'économie et l'emploi, pour soutenir les plus fragiles et les plus vulnérables et pour faciliter l'exercice de la citoyenneté, notamment lors des élections municipales et intercommunales.

Je tiens à remercier tous les agents de l'État pour leur engagement sans faille et leur mobilisation tout au long de cette année 2020, pour leur professionnalisme et leur efficacité au service de l'intérêt général.

Je remercie aussi les élus et les collectivités, ainsi que l'ensemble des acteurs du monde économique et associatif pour leur collaboration et la qualité du dialogue, constant et fructueux, avec les services de l'État. Car l'État n'agit pas seul, c'est cette action collective qui permet au département des Landes de relever de nouveaux défis.

Cécile **BIGOT-DEKEYZER**  
*Préfète des Landes*

**landes.gouv.fr**

f @Prefecture40

## GESTION DES CRISES

### GESTION DE LA COVID-19

L'année 2020 a été marquée par une crise sanitaire inédite touchant l'ensemble du territoire national. Dans ce contexte, les services de l'État sont restés mobilisés afin de gérer cette crise, de mettre en œuvre les mesures de soutien à destination des personnes précaires, des collectivités territoriales et des entreprises et d'assurer la continuité des services publics.

### APPUI AUX PERSONNES PRÉCAIRES

- 152 000 € mobilisés pour assurer l'appui à l'isolement de malades ou cas contact (dont ouverture d'un centre d'isolement à Tartas géré par la Croix rouge française).
- 326 400 € mobilisés pour l'ouverture d'un centre d'hébergement spécialisé pour l'isolement des malades.
- 303 000 € de subventions allouées aux associations d'aide alimentaire pour l'acquisition des produits de première nécessité.
- distribution de 8 900 chèques services (soit 31 150 €) pour l'accès aux ressources alimentaires et d'hygiène.
- prolongation de l'ouverture et extension de capacité du centre d'hébergement d'urgence hivernal de St-Vincent-de-Paul : 160 000 €.
- Ouverture exceptionnelle d'un centre d'hébergement d'urgence de 40 places à Tartas : 78 000 €.
- Réouverture de l'accueil de jour de Dax pour l'hiver 2020-2021 : 65 000 €.
- distribution de 350 000 masques destinés aux publics précaires, professionnels et bénévoles, avec appui logistique de la Banque alimentaire.

### SOUTIEN AUX COLLECTIVITÉS LOCALES

- Durant la période d'état d'urgence sanitaire, les différentes mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie ont fait l'objet de plusieurs textes de lois et décrets d'application. Les collectivités ont été, à ce titre, accompagnées à plusieurs niveaux :
- Mise en œuvre des dispositions dérogatoires sur le fonctionnement des organes délibérants (modalités des réunions des organes délibérants, règles de quorum et procuration) ;
  - Prise en compte dans la fonction publique territoriale de l'évolution de l'épidémie ;
  - Mesures de continuité budgétaire, financière et fiscale : report des dates d'option des délibérations en matière de fiscalité locale et en matière d'adoption des budgets locaux ;
  - Contribution de l'État aux achats de masques par les collectivités locales ;
  - Dispositif de compensation des pertes de recettes fiscales et domaniales du bloc communal (art 21 de la troisième loi 2020-935 du 30 juillet 2020 de finances rectificative pour 2020).

### SOUTIEN AUX ENTREPRISES

- Des mesures d'urgence importantes ont permis de maintenir le tissu économique et l'emploi :
- 13 000 entreprises ont perçu 70 millions d'euros du fond de solidarité.
  - 4 700 ont contracté un Prêt Garanti par l'État pour 530 millions d'euros d'encours total.
  - De très nombreuses remises et reports de charges sociales et fiscales ont été accordés

### SOUTIEN À L'EMPLOI

- 8 535 établissements ont bénéficié du dispositif d'activité partielle, pour 64 360 salariés pour plus de 107 millions d'euros et plus de 11 millions d'heures de travail.
- 28 dossiers d'activité partielle de longue durée ont été finalisés concernant 2 094 salariés et représentant 7 millions d'euros.
- une aide complémentaire de 482 705 € au titre du Fonds de Développement pour l'Inclusion pour 32 structures d'insertion par l'activité économique a permis de compenser la perte d'activité en raison de la fermeture des établissements et pour soutenir les dépenses supplémentaires nécessaires pour adapter l'activité à la situation sanitaire.
- 225 ETP ont été aidés pour des personnes en situation de handicap pour les 4 entreprises adaptées du département, pour un montant total de 3 175 000 €.
- une aide complémentaire au titre du fonds d'accompagnement à la transformation des entreprises adaptées a été mise en place, permettant de compenser la perte d'activité en raison de la fermeture des établissements et pour soutenir les dépenses supplémentaires nécessaires pour adapter l'activité à la situation sanitaire. Les 4 structures ont sollicité cette aide, pour un montant total de 208 825 €.
- 2 327 contrats d'apprentissage ont été signés en 2020 contre 1794 en 2019 soit près de 30% d'augmentation.

### VIOLENCES FAITES AUX FEMMES

- mise en place de dispositifs d'alerte et d'accompagnement des femmes victimes de violences dans les pharmacies et les centres commerciaux.
- sensibilisation du personnel et des clients dans des centres commerciaux par la gendarmerie, la DDFE, l'ADAVEM et du CIDFF.

### CONTRÔLES CCRF

- 332 contrôles relatifs au prix et à la conformité des gels hydroalcooliques ;
- 147 contrôles relatifs au prix et à la conformité des masques ;
- 23 contrôles relatifs au refus de paiement en espèce pendant la crise sanitaire ;
- 47 contrôles relatifs à la vente de produits dits essentiels et non essentiels».

### INTEMPÉRIES

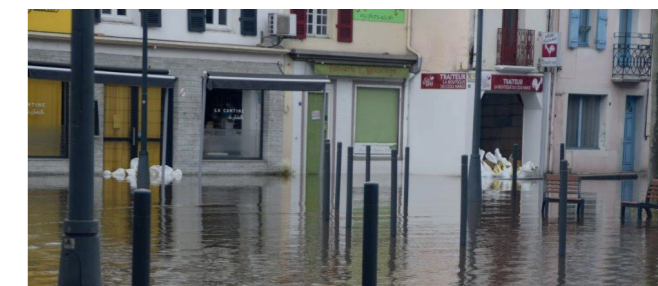
- L'année 2020 a été marquée par deux épisodes importants d'inondations :
- celui du 9 au 11 mai 2020, de niveau centennal, qui a impacté 30 collectivités landaises ;
  - celui de décembre 2020, d'un niveau inédit depuis 1852 à Tartas et depuis 40 ans à Mont-de-Marsan, qui a causé des dégâts importants dans 40 collectivités du département.
- Ces deux épisodes climatiques ont conduit la préfète des Landes à solliciter au niveau national la reconnaissance de ces communes au titre des catastrophes naturelles et la mobilisation de la dotation de solidarité, qui a contribué à réparer les dégâts causés aux biens non-assurés des collectivités (routes, ponts, digues classées, stations d'épuration, parcs et jardins publics...), via une indemnisation de l'État.
- Inondations au mois de mai 2020**  
Reconnaissance de l'état de calamité agricole pour :
- la Haute Lande sur des ravinements de parcelles (18 dossiers pour une indemnisation de 400 000€) ;
  - les Barthes pour les dégâts sur prairies inondées (52 dossiers pour un montant de 30 000€) ;
  - le sud du département pour les dépérissements de kiwis (64 dossiers pour un montant de 540 000€).

### INFLUENZA AVIAIRE

La crise liée à l'influenza aviaire hautement pathogène H5N8 a démarré le 5 décembre dans un élevage de canards prêts à gaver dans la commune de Benesse-Maremne. Plusieurs foyers sont par la suite apparus dans la même région ouest atlantique. Autour du 20 décembre, la maladie animale s'est déportée en Chalosse où elle a frappé plus vite et plus fort que celle vécue en 2016/ 2017. Le dernier foyer sera déclaré le 6 février 2021.

889 dossiers déposés pour 14,5 M€ répartis de la manière suivante : - 13 M€ pour les palmipèdes / - 1,5 M€ pour les gallus.

Le département des Landes représente 50 % du dispositif national (1 886 dossiers pour 30,3 M€)



## PLAN FRANCE RELANCE

**Le 3 septembre 2020, le Gouvernement a annoncé un plan de relance exceptionnel pour répondre à la situation économique et sociale inédite que traverse le pays. Ce plan représente, avec 100 milliards €, le plan de relance le plus important d'Europe en pourcentage du PIB.**

Le plan « France relance » constitue à la fois une réponse contra-cyclique à un choc conjoncturel mondial et un plan d'investissement pour préparer la France de 2030. Il s'articule autour de trois piliers thématiques : l'écologie, la compétitivité et la cohésion sociale et territoriale. Il vise à amorcer la mutation vers un nouveau modèle de développement, résilient sur le plan sanitaire, écologique et productif.

Le plan de relance se traduit par le lancement d'appels à projets nationaux, régionaux ou départementaux, mais aussi par le renforcement de dispositifs existants, notamment pour soutenir l'investissement des collectivités, et enfin par des allègements d'impôts.

A la fin de l'année 2020, 10 milliards € étaient mobilisés au plan national, dont environ 100 millions d'euros dans les Landes.

Dans le cadre du comité départemental du plan de relance, des parlementaires, des collectivités locales, des chambres consulaires, des forces économiques, sociales et environnementales, des services de l'État et des opérateurs se sont réunis autour de la préfète le 9 décembre 2020. Cette instance de pilotage s'appuie sur les travaux réalisés par quatre groupes de travail animés par les services de l'État dans le département pour travailler sur la déclinaison du plan de relance en faveur des entreprises, du monde agricole, de l'emploi et des collectivités locales.

Les services de l'État se sont aussi appuyés sur les chambres consulaires, partenaires incontournables en leur qualité de tête de réseau. Toutes les entreprises adhérentes ont bénéficié d'informations sur le plan France Relance de la part des réseaux consulaires et plusieurs centaines d'entre elles ont fait l'objet d'un accompagnement et d'une orientation vers les appels à projet les plus pertinents au regard de leur situation.

Ce plan trouve une traduction concrète dans les Landes en 2020 principalement dans quatre domaines :

#### - L'EMPLOI :

Le plan 1jeune1solution dans les Landes se traduit par un renforcement des aides à l'apprentissage (640 aides à l'apprentissage et 53 aides au contrat de professionnalisation), l'entrée dans le dispositif SESAME de 32 jeunes dont 9 en quartier politique de la Ville, et 1 153 aides à l'embauche de jeunes de moins de 26 ans.

#### - L'AIDE AUX PARTICULIERS :

1 187 particuliers landais ont bénéficié du dispositif Ma Prime Rénov pour réaliser 10,6 millions € de travaux sur leur logement visant la réduction de l'empreinte carbone avec 3,4 millions d'aide de l'État.

#### - L'AIDE DIRECTE AUX ENTREPRISES :

Dans les premiers appels à projets lancés dès la fin 2020, 5 entreprises ont été lauréates pour un montant total de 1 747 722 €, sur les dispositifs de soutien à l'investissement industriel dans les territoires, le fonds chaleur et le soutien à l'industrie aéronautique.

#### - L'AIDE AUX COLLECTIVITÉS LOCALES :

Au titre de la dotation de soutien à l'investissement local exceptionnelle, 34 opérations ont été soutenues pour un total de 2,5 M €.

# ASSURER LA SÉCURITÉ DE TOUS

Dans un contexte de crise sanitaire et de menace terroriste demeurant à un niveau élevé, nécessitant un investissement accru pour la protection de tous, policiers, gendarmes, douaniers, pompiers, militaires de Sentinelle et personnels pénitentiaires, associations agréées de sécurité civile ont été particulièrement mobilisés en 2020.

## SÉCURITÉ ROUTIÈRE

### 1. Chiffres des l'accidentalité (donnée brute et variation annuelle)

Accidents : 143, -19 % / Tués : 26, -7 % / Blessés : 162, -21 %

### 2. Infractions routières relevées



Total de toutes les infractions : 29 084

1362 suspensions administratives du permis de conduire ont été prises dont :

- 565 pour grand excès de vitesse (40km/h au-dessus de la vitesse autorisée) ;
- 521 suspensions pour alcoolémie dont 11 suspensions avec obligation d'installation d'un EAD (dispositif anti-démarrage) ;
- 276 pour stupéfiant.

### 3. Soutien aux actions de prévention

26 actions ont bénéficié du soutien financier de l'État pour un total de 74 951€.

## LUTTE CONTRE LA DÉLINQUANCE

■ Dans les Landes, de manière générale, la tendance est à la baisse en 2020 avec -6,70 % de faits constatés dont -11,86 % en zone Police et -4,30 % en zone Gendarmerie :

- atteinte aux biens : le taux de criminalité s'élève à 19,11 pour 1000 habitants, la situation dans les Landes reste bien plus favorable qu'au niveau national (26,68 pour 1000 habitants) ;
- atteintes aux personnes : les atteintes volontaires à l'intégrité physique augmentent de +6,05 %, néanmoins avec un taux de 6,61 pour 1000 habitants, le taux départemental demeure plus faible que le taux moyen national de 9,74 pour 1000 habitants ;

■ Plusieurs dispositifs mis en oeuvre ou poursuivis en 2020 :

- La police de sécurité du quotidien qui place le citoyen au coeur du métier des policiers et des gendarmes ;
- Le protocole de prévention des violences commises à l'encontre des sapeurs-pompiers ;
- Opération tranquillité entreprise et commerce (OTEC) ;
- Dispositif DEMETER pour lutter contre les atteintes au milieu agricole ;

- Les opérations « tranquillité vacances » avec le renforcement du partenariat entre les polices municipales et les forces de sécurité de l'État ;
- Développement de convention participation citoyenne pour lutter contre les cambriolages chez les particuliers ;
- Inciter les communes à signer les conventions de coordination afin de renforcer le partenariat entre la police municipale et les forces de sécurité intérieure.
- vidéoprotection : en 2020, 301 caméras autorisées par la commission départementale de vidéoprotection, pour un total de 78 communes désormais équipées dans les Landes.



## SAISIE DOUANIÈRE

- 1,7 tonne de cannabis ;
- 922 kg de précurseurs permettant la fabrication de plus de 60 kg d'amphétamines ;
- 117 500 articles de contrefaçon ;
- 167 900 saisis dans le cadre de la lutte contre le blanchiment des capitaux ;
- 25 kg de tabacs de contrebande.

## LUTTE CONTRE LES VIOLENCES INTRAFAMILIALES ET FAITES AUX FEMMES

Une convention triennale de partenariat entre l'État (fonds FIPDR) et le département, installant des intervenants sociaux en police et gendarmerie, a été signée en juillet 2020 avec financement à parts égales entre les deux parties (83 000 euros x 2). Le dispositif est porté par l'ADAVEM.

## RADICALISATION

Signalements traités en 2020 : 13

Éloignements d'étrangers radicalisés en 2020 : 1

## RASSEMBLEMENTS

- Nombre de manifestations contestataires en 2020 : 150 manifestations contestataires ;
- Nombre de grands rassemblements en 2020 : 3 grands rassemblements.

## LES DISPOSITIFS DE SOUTIEN FINANCIER

- Montant globaux des différents volets du Fonds Interministériel de Prévention de la délinquance (FIPDR) en 2020 : 172 975 euros.
- Montant global attribué au titre de la Mission interministérielle de lutte contre les drogues et les conduites addictives (MILDECA) en 2020 : 46 195 euros ;
- Montant global attribué au titre de la Délégation interministérielle à la lutte contre le racisme, l'antisémitisme et la haine anti-LGBT (DILCRAH) en 2020 : 1 000 euros ;

## 88 SIGNALEMENTS DÉPOSÉS AU PÔLE DE LUTTE CONTRE L'HABITAT INDIGNE

Ces signalements ont donné lieu à 44 arrêtés préfectoraux dont 32 arrêtés pour insalubrité, 9 logements considérés comme impropres à l'habitation et 2 arrêtés relatifs à un danger sanitaire ponctuel.

## ACCÈS AU LOGEMENT DES PUBLICS LES PLUS VULNÉRABLES

- 158 logements attribués à des ménages en situation précaire dans le cadre de la réserve préfectorale ;
- 37 ménages relogés.

## SÉCURITÉ ALIMENTAIRE

- 360 inspections dans 234 établissements. 237 ont fait l'objet de suites administratives (avertissement, mise en demeure, procédure contradictoire de fermeture, fermeture) ;
- 14 procès verbaux de constatation transmis au Procureur de la République ;
- 2 916 certificats à l'exportation de denrées alimentaires d'origine animale incluant le premier envoi de foie gras en Chine après plus de 10 ans de négociation de la France pour ouvrir ce marché.

# DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

## UNE SITUATION DE L'EMPLOI IMPACTÉE PAR LA CRISE SANITAIRE EN 2020

- +7,8% de hausse des demandeurs d'emploi en catégorie A dans les Landes sur l'année 2020.
- +20,2 % de création d'entreprises sur 1 an (tous entrepreneurs confondus).

## ACCOMPAGNEMENT DES ENTREPRISES EN DIFFICULTÉ ET SOUTIEN À LA RELANCE

Voir la partie «Gestion des crises» (soutien aux entreprises et soutien à l'emploi) et la partie «Plan France Relance» (l'emploi).

## SOUTIEN À L'AGRICULTURE

L'installation des jeunes agriculteurs : 47 installations aidées par l'État, soit le double de ce qui est observé habituellement, grâce notamment à la revalorisation de la dotation d'installation des jeunes agriculteurs (DJA).

- 32 046 349 euros d'indemnisation dans le cadre de la lutte contre les maladies animales réglementées dont 30 926 349 euros pour l'influenza aviaire et 733 133 euros pour la « tuberculose bovine ».

- politique agricole commune : les aides de la PAC 2018 ont été versées à plus de 4 300 exploitants pour un montant total de 46 M €.

## PLAN 1 JEUNE, UNE SOLUTION

Un accompagnement plus soutenu pour les jeunes éloignés de l'emploi en construisant des parcours d'insertion sur mesure : 37 PEC jeunes et 16 CIE jeunes signés entre août et décembre 2020, 242 jeunes entrés en garantie jeunes.

## SÉCURITÉ AU TRAVAIL

- 183 interventions ont été réalisées par l'inspection du travail, pour prévenir les risques de chute de hauteur.
- 72 interventions ont été réalisées pour prévenir les risques liés à l'exposition des salariés aux fibres d'amiante.
- 353 chantiers ont fait l'objet d'une intervention auprès des charpentiers-couvreurs.



# FAVORISER LE DÉVELOPPEMENT ÉQUILIBRÉ DES TERRITOIRES

## LE PROGRAMME FRANCE SERVICES

L'année 2020 a vu l'ouverture des premières structures France Services. Ces structures ont pour ambition de rapprocher les services publics des usagers. C'est un lieu unique d'accueil au sein duquel les usagers peuvent trouver des réponses à leurs démarches administratives du quotidien.

- 4 structures France Services ont été labellisées en janvier 2020 : les structures de Peyrehorade, d'Aire-sur-Adour, portées par les intercommunalités, et les structures de Geaune et Rion-des-Landes portées par La Poste.

- Le bus itinérant de Mont-de-Marsan agglomération, labellisé en septembre 2020, constitue la 5<sup>e</sup> structure France Services du département.

## LA POLITIQUE EN FAVEUR DU DÉPLOIEMENT DU NUMÉRIQUE

Dans le cadre de la première phase du programme, l'État s'est engagé, au titre du plan national France Très haut débit, à participer à hauteur de 37 M € au développement de la fibre optique dans les Landes (41,8M € au total en rajoutant la montée en débit et l'aide à l'inclusion numérique).

## LE DISPOSITIF DU NEW DEAL MOBILE

Engagé en 2018, ce dispositif permet l'installation prioritaire de pylônes de téléphonie mobile pour couvrir les besoins de la population. L'équipe projet départementale instruit chaque année les demandes des collectivités et pour celles qui sont retenues, les accompagnent dans la mise en œuvre et le suivi de l'opération.

En 2020, 18 sites ont d'ores et déjà été retenus avec une priorité accordée à la couverture des centres bourgs où se concentrent les besoins de la population et des services.

## L'ÉTAT SE MOBILISE EN FAVEUR DES QUARTIERS PRIORITAIRES

34 associations ont bénéficié d'un soutien financier de l'État de 320 000 € pour la réalisation de plus de 80 projets en faveur des habitants des quartiers prioritaires.

L'État a mobilisé 16 entreprises à travers la charte « Entreprises et Quartiers », afin qu'elles mettent en œuvre un ensemble d'actions contribuant au développement économique, social et culturel des quartiers. Près de 40 femmes des quartiers prioritaires parmi les 56 accompagnées ont pu bénéficier d'une sortie positive vers un emploi ou une formation. Le renouvellement urbain des quartiers du Peyrouat à Mont-de-Marsan et de la Moustey à Saint-Pierre-du-Mont sont soutenus à hauteur de 3,9 M €.

La convention pluriannuelle du nouveau programme national de renouvellement urbain a été signée le 13 novembre 2018.

## L'INSTALLATION DU COMITÉ DÉPARTEMENTAL DE COHÉSION TERRITORIALE

Le comité départemental réunit, sous l'égide de la préfète, la déléguée territoriale de l'ANCT, des représentants des collectivités territoriales, des services de l'État et des opérateurs qui interviennent dans le champ de l'ingénierie. Il comprend 29 membres, dont 14 élus du territoire : députés, sénateurs, conseiller régional, président du conseil départemental, présidents d'intercommunalités et maires de communes et se réunit au moins deux fois par an. Ce comité vise un accompagnement sur mesure des collectivités territoriales afin de faire émerger leurs projets, notamment les plus innovants, les plus complexes grâce à un appui en ingénierie territoriale renforcée.

## AIDES À LA PIERRE : 6 563 474 M€ DE L'ÉTAT POUR L'AMÉLIORATION DE L'HABITAT

- dans le parc public, en 2018, 718 nouveaux logements locatifs sociaux ont été agréés dont 194 à destination des plus fragiles. L'État a consacré directement 1 413 600 M€ à ce financement. Les aides directes et indirectes ont généré 88M € de prévisions de travaux.

- dans le parc privé, plus de 620 logements ont bénéficié de 5 149 874 M€ de subventions de l'Agence nationale de l'habitat (ANAH). Ces aides ont généré 9,8M€ de travaux.

## DOTATIONS D'INVESTISSEMENT

Au total, en 2020 l'État est intervenu à hauteur de 21 millions d'euros pour aider les collectivités à financer leurs opérations d'investissement. Ce montant inégalé traduit la volonté de l'État d'accompagner les collectivités et la reprise économique dans le contexte de crise liée au Covid 19.

- 12 854 230 € ont été attribués aux collectivités au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) qui ont permis de financer 229 projets.

- 3 803 777 € de dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) ont bénéficié à 35 opérations décidées par les collectivités dans le cadre de la mise en œuvre d'une démarche contractuelle engagée avec l'État (dispositif Action Cœur de Ville, contrats de ruralité) ou d'une politique publique prioritaire.

- 703 336 € ont été mobilisés au titre de la dotation de soutien à l'investissement des départements pour participer au financement de la restructuration du collège Luchet Barbon à Saint-Pierre-du-Mont.

Dans le cadre de la mise en œuvre du plan de relance, une première tranche de DSIL exceptionnelle d'un montant de 2 510 577 € a en outre permis de financer 34 opérations de collectivités qui s'inscrivent dans les priorités suivantes : transition écologique, résilience sanitaire et préservation du patrimoine historique et culturel.

- 741 225 € ont été délégués pour financer 11 opérations au titre du fond national d'aménagement du territoire.

# CITOYENNETÉ ET SOLIDARITÉ

**5,6 M€** financés par l'État pour l'accompagnement de 3 400 majeurs placés sous mesure de protection judiciaire exercée par un professionnel

**4,8 M€** financés par l'État pour l'hébergement et l'accès au logement des personnes sans abri ou mal logées. Au 31/12/2020, le parc d'hébergement généraliste et de logement adapté était constitué de 1 241 places.

## ELECTIONS MUNICIPALES ET COMMUNAUTAIRES

L'année 2020 a été marquée par le renouvellement des conseils municipaux et communautaires ainsi que par les nombreux changements réglementaires dans un contexte exceptionnel de crise sanitaire.

L'organisation des élections a requis une forte mobilisation des services de l'État notamment en matière de sécurisation, de sécurité sanitaire aux abords et dans les lieux de vote, et d'assistance renforcée aux mairies sur les plans juridique et opérationnel.

L'activité des services a été impactée par un nombre important d'actes à contrôler relatifs au renouvellement des conseils municipaux : délégations du conseil municipal au maire, délégations du maire aux adjoints, délégations du maire aux agents, indemnités de fonctions, commissions municipales, fixation du nombre d'adjoint, règlement intérieur.

## PLAN PAUVRETÉ

L'État a mobilisé une enveloppe de 724 463 euros dans le cadre de la convention d'appui triennale 2019/22. Si les actions ont été perturbées par la crise sanitaire, le travail engagé en 2019 afin de raccourcir les délais d'orientation des bénéficiaires du RSA et permettre leur intégration rapide dans un parcours d'insertion s'est poursuivi.

## PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

- 476 259 euros de subvention de l'État pour le fonctionnement de la maison départementale du handicap.

- Accessibilité : sur les 799 dossiers instruits en 2018, 770 ont reçu un avis favorable. Depuis le 27 septembre 2015, 1278 agendas d'accessibilité programmés ont été déposés.

- 225 ETP ont été aidés pour des personnes en situation de handicap pour les 4 entreprises adaptées du département, pour un montant total de 3,2 M €.

## ANEF Administration Numérique pour les Étrangers en France

Depuis septembre 2020 les étudiants étrangers ont la possibilité de déposer en ligne leurs demandes de titre de séjour.

## BREXIT

L'accord sur le retrait du Royaume-Uni de l'Union européenne est entré en vigueur depuis le 1er février 2020. Les ressortissants britanniques et les membres de leur famille, déjà installés en France à cette date ou entrés en France avant le 31 décembre 2020, devront détenir un titre de séjour mention « Accord de retrait » à compter du 1er octobre 2021.

Plus de 600 demandes de titre de séjour ont déjà été déposées en préfecture.

## ACCUEIL DES MIGRANTS

- Il y a 396 places pour demandeurs d'asile en centres d'accueil (sur les territoires du Grand Dax et des Grands Lacs, à Mont de Marsan) et en hébergement d'urgence (à Aire sur l'Adour et Mont de Marsan).

- 2 842 987 € de subventions ont été allouées pour l'hébergement des demandeurs d'asile, avec 2 172 109 € pour les centres d'accueil et 670 878 € pour l'hébergement d'urgence.

## CULTURE ET PATRIMOINE

1 858 608 euros d'aides financières de l'État ont soutenu plusieurs projets culturels et patrimoniaux dans les Landes

## FAVORISER LA PRATIQUE DU SPORT DANS LES TERRITOIRES

298 000 € de crédits de l'Agence Nationale du Sport (ANS) pour les équipements sportifs dont 250 000 € de crédits nationaux et 48 000 € de crédits régionaux. L'ANS a également permis le financement de 33 emplois aidés, pour un montant de 385 176 €. A cela s'ajoute 3 aides à l'apprentissage, pour un montant de 9000 €.

## SOUTIEN FINANCIER DE L'ÉTAT DE 201 224 € AU MILIEU ASSOCIATIF

En 2020, 105 associations ont été soutenues grâce au fonds départemental de la vie associative.

## 664 VOLONTAIRES EN SERVICE CIVIQUE EN 2020

dont 388 qui ont démarré leur mission pendant l'année. 13 structures sur le département ont reçu un agrément.

## RÉFORME DE LA FISCALITÉ

La réforme de la taxe d'habitation : près de 125 000 contribuables landais ont bénéficié du dégrèvement de la taxe d'habitation pour un montant total de 21 M € sans conséquences sur les ressources des collectivités territoriales.

# ENVIRONNEMENT

## PTGE DU MIDOU

Le Projet de Territoire de Gestion de l'Eau (PTGE) du Midou a été validé en mars 2020. La mise en œuvre des actions a débuté, portant à la fois sur l'économie d'eau et la perspective de sécurisation de la ressource en eau (rehausse de retenues existantes, opération mise en place de réutilisation de l'eau thermale réalisée en 2020 à Mazerolles et réutilisation des eaux de STEP de Mont de Marsan en cours d'étude).

Deux autres PTGE (Adour-Aval-Audon et Midouze) sont en cours d'élaboration.



## PRÉVENTION DES RISQUES : TEST DES PLANS D'URGENCE INTERNE (POI) DES USINES SEVESO SEUIL HAUT

Dans le cadre de la mise en œuvre du plan d'action post-Lubrizol, la DREAL a vérifié le caractère opérationnel de plans d'urgence internes de certains sites industriels SEVESO seuil haut. Sur 2019 et 2020, 5 des 11 sites SEVESO seuil haut du département (45%) ont fait l'objet d'une inspection inopinée, hors heures ouvrées sur ce thème, avec le déploiement d'un scénario d'accident et le déclenchement du POI. Aucun écart majeur n'a été relevé et quelques observations ont été formulées dans un objectif d'amélioration continue de la maîtrise des risques.

## HYGIÉNISATION DES BOUES DE STEP EN PÉRIODE DE PANDÉMIE

Suite à l'identification du virus SARS-CoV-2 dans les selles des sujets infectés, la propagation de celui-ci via les boues de stations d'épuration ou les boues de fosses septiques ne pouvait être exclu. L'ANSES, dans son avis du 23 mars 2020, recommandait que seules les boues ayant subi un processus d'hygiénisation puissent faire l'objet d'un retour au sol.

C'est ainsi que 2 arrêtés préfectoraux ont été signés :

- le 7 avril 2020, pour augmenter la température de fonctionnement du méthaniseur de l'établissement LABAT à Aire sur l'Adour, de manière à ce qu'il atteigne la température minimale identifiée dans l'avis de l'ANSES pour l'hygiénisation, soit 50°C pendant 20 jours ;
- le 20 avril 2020, pour imposer l'enregistrement de la température pendant le compostage des boues, afin de vérifier que les conditions d'hygiénisation ont bien été atteintes pendant la phase de compostage.

## INSTRUCTIONS ET INSPECTIONS DES NOUVELLES UNITÉS DE PRODUCTION DE GEL HYDROALCOOLIQUE

Au cœur du premier confinement, les instructions de nouvelles unités de production de gel hydroalcoolique sur des usines classées (ICPE) ont été instruites en priorité. Ensuite une des unités de productions du département, celle de BIOLANDES à Le SEN, a fait l'objet d'une inspection pour s'assurer que les conditions d'exploitation permettaient de maîtriser le risque important d'incendie, présent dans cette activité.

## L'ÉTAT SÉCURISE LA REPRISÉ D'ACTIVITÉ DE LA SOCIÉTÉ EUROPLASMA

Dans la continuité des actions menées en 2019 dans le cadre de la reprise des activités de la société Europlasma, les services de l'État ont réglementé, en 2020, les conditions de redémarrage de l'activité du site Inertam. En particulier, il a été imposé à la société que la quantité totale de déchets traités tous les mois comprenne au moins 75% des déchets présents sur le site lors de la reprise validée par le tribunal de commerce.